

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue par visioconférence, le lundi 6 avril deux mille vingt à dix heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Alexandre Duval, conseiller no 2
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10h56 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-04-37

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- 5.12 *Covid 19-Contribution au fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC*
- 7.3 *Pont Bord-de-l'Eau Nord et Autres travaux*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-04-38

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de mars 2020 se chiffrent à 11 316,17 \$
- Les factures payées durant le mois de mars 2020 se chiffrent à 10 666,25 \$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

20-04-39

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2020 au montant de 20 405,13\$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 755 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 AVRIL 2020

20-04-40

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 755 000\$ qui sera réalisé le 14 avril 2020, réparti comme suit:

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 12-385 | 1 013 700 \$ |
| 12-385 | 741 300 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 12-385, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Karyne Messier Lambert, APPUYÉE PAR monsieur Alexandre Duval ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 14 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

| | | |
|--------------|---------------------|--------------------------|
| 2021. | 86 200 \$ | |
| 2022. | 88 400 \$ | |
| 2023. | 90 500 \$ | |
| 2024. | 92 500 \$ | |
| 2025. | 94 900 \$ | (à payer en 2025) |
| 2025. | 1 302 500 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 12-385 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.4 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT #12-385

20-04-41 Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 6 avril 2020 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 6 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 14 avril 2020 |
| Montant : | 1 755 000 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2020, au montant de 1 755 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 86 200 \$ | 2,00000 % | 2021 |
| 88 400 \$ | 2,05000 % | 2022 |
| 90 500 \$ | 2,15000 % | 2023 |
| 92 500 \$ | 2,20000 % | 2024 |
| 1 397 400 \$ | 2,25000 % | 2025 |

Prix : 98,52400

Coût réel : 2,58765 %

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

2 - CAISSE DESJARDINS DES CHENES

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 86 200 \$ | 2,75000 % | 2021 |
| 88 400 \$ | 2,75000 % | 2022 |
| 90 500 \$ | 2,75000 % | 2023 |
| 92 500 \$ | 2,75000 % | 2024 |
| 1 397 400 \$ | 2,75000 % | 2025 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,75000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 86 200 \$ | 2,83000 % | 2021 |
| 88 400 \$ | 2,83000 % | 2022 |
| 90 500 \$ | 2,83000 % | 2023 |
| 92 500 \$ | 2,83000 % | 2024 |
| 1 397 400 \$ | 2,83000 % | 2025 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2020 au montant de 1 755 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 12-385. Ces billets sont émis au prix de 98,52400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5.5 ALLÈGEMENT POUR LES CITOYENS-COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

20-04-42

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée à la pandémie du Coronavirus COVID-19;

CONSIDÉRANT que certains citoyens verront leurs revenus diminués et que d'autres subiront des mises à pied;

CONSIDÉRANT le caractère unique et exceptionnel de la situation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est consciente de l'impact négatif que cela peut avoir sur ses citoyens et qu'elle désire mettre en place des mesures accommodantes;

CONSIDÉRANT l'article 981 du code municipal du Québec, qui stipule que le conseil peut, par résolution au taux d'intérêt différent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Alexandre Duval

Appuyé par monsieur Gilles Bernier,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU ABAISSE À 0% le taux d'intérêt pour retard de paiement de taxes et ce, jusqu'au conseil du 6 juillet 2020;

QUE ce taux reste en vigueur jusqu'au six juillet 2020; par la suite, le taux décrété initial de 12 % annuel sera appliqué.

QUE la municipalité réévaluera la situation selon son évolution et se prononcera pour les mesures suivantes lors de la séance de conseil du mois de juillet 2020.

QUE cette résolution est valide dès maintenant et jusqu'à l'adoption du nouveau règlement de taxation qui sera fait le 4 mai 2020.

5.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #20-438

Avis de motion est donné par monsieur Pascal Bernier qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement à l'effet d'abroger l'article 8 du Règlement de taxation 2020 portant le #20-437 qui porte sur la fixation du taux d'intérêts sur les arrérages. Ladite modification aura pour effet de réduire le taux d'intérêts sur arrérages à 0%, et ce, jusqu'au 6 juillet 2020 inclusivement.

Le projet de règlement #20-438 est également déposé et disponible pour consultation sur demande.

DÉPART DE MONSIEUR ROGER COUTURE.

5.7 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019-AINSI QUE LE DÉPÔT DU RAPPORT DES AUDITEURS

20-04-43 Considérant que la firme Laplante Brodeur Lussier Inc. a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport des auditeurs;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des dits rapports;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2019 tel que présenté ainsi que le rapport de l'auditeur.

5.8 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS

20-04-44 CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de singer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Gilles Bernier
Appuyé par madame Karyne Messier Lambert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE PROCLAMER la semaine du 19 au 25 avril 2020 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à l'importance de ce don de vie.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.9 MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

20-04-45

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Attendu que le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.10 RATIFIANT-FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE-DEMANDE D'APPUI

20-04-46

Considérant la réception de la demande d'appui pour le programme de fonds de développement rural pour le Projet d'installation d'un système d'alarme incendie dans l'église de Saint-Marcel-de-Richelieu de la Fabrique de Saint-Marcel;

Considérant que le projet respecte la réglementation municipale et qu'il veille à la sécurité des citoyens;

Considérant l'appui unanime de l'ensemble du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu en date du 4 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer l'appui envers le projet d'installation d'un système d'alarme incendie afin que la Fabrique de Saint-Marcel puisse obtenir une aide financière du Fonds de développement rural.

5.11 PARTAGE DES TÂCHES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Monsieur le maire Robert Beauchamp propose certaines modifications au partage des tâches des conseillers et conseillères. Les modifications effectuées seront envoyées à tous les élus.

5.12 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA FABRIQUE DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

20-04-47

Considérant la demande de partage des frais d'entretien de l'Église locale comme bâtiment multifonctionnel servant à des fins religieuses, communautaires et municipales;

Considérant que le 6 février 2017 une entente a été convenue pour que la fabrique produise une facture pour la tenue de l'ensemble des activités de loisirs et/ou toutes autres activités municipales à la salle multifonctionnelle;

Considérant que la facture doit comprendre les services dispensés, la location de la petite salle pour les réunions de conseil, ainsi que la location de tous les espaces de la salle multifonctionnelle pour une année;

Considérant que la facture proposée s'élève à 8 040,45\$;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les frais proposés et d'en effectuer le paiement suite à la présentation du détail des factures de dépenses majeures incluses au montant à payer.

5.13 COVID-19 CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE POUR LE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE DANS LA MRC

Un comité sera créé au sein de la Municipalité formé de deux élus et le maire, soit Alexandre Duval, Marguerite Desrosiers et Robert Beauchamp. Un plan d'action sera établi.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 SOUSSION GÉNÉRATRICE

20-04-48

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aller en appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

soumissionnaires pour l'achat d'une génératrice sur pto pour le fonctionnement de l'usine d'épuration et la station d'épuration.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 RAPIÉÇAGE DES ROUTES

20-04-49 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions par invitation à au moins trois (3) soumissionnaires pour le rapiéçage des routes appartenant à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, et ce, pour la période de juin 2020.

7.2 BALAYAGE DES RUES

20-04-50 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire faire le balayage des rues du secteur urbain, et ce, dès que les agriculteurs auront terminés les travaux dans les champs. Le contrat sera admis à Les entreprises Myrroy Inc. par son prix compétitif, sa loyauté et son bon service.

7.3 PAVAGE RANG BORD-DE-L'EAU SUD

20-04-51 Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite effectuer les travaux nommés ci-haut sur une distance de 1,2 km;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu peut recourir au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en vertu de l'entente inter-municipale signée;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation d'estimation avant-projet, étude préliminaire et estimation, plans et devis, autorisation environnementales si requis, appel d'offres, fermeture de dossier.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2020. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Quatre (4) permis ont été émis. Un (1) permis de lotissement, deux (2) permis d'installation septique et un (1) permis de construction pour un montant total des travaux estimés à 161 000\$.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

L'initiative du comité des loisirs pour la création d'un bingo avec l'ensemble de la municipalité a été très apprécié et a été une idée très divertissante.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Contrat déneigement Ministère des Transports
- 11.2 Coordonnateur en prévention incendie-engagement
- 11.3 Lettre de Cooptel
- 11.4 Informations de la Sûreté du Québec concernant les infractions durant les heures de brigadiers
- 11.5 Résolution #20-03-114- Sûreté du Québec-Priorités d'actions locales 2020-2021-Prendre acte (MRC des Maskoutains)
- 11.6 Résolution #20-03-120- Société canadienne du cancer-Mois de la Jonquille-Proclamation (MRC des Maskoutains)
- 11.7 Rapport financier 2019-RARC
- 11.8 Rapport financier 2019-RIAM
- 11.9 Résolution #20-03-83-Règlement #19-554 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la partie 9 (prévention incendie) et de leur paiement par les municipalités de l'exercice financier 2020-Adoption (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-04-52

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 12h25.

Maire

Directrice générale